

**RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2018/1288 DE LA COMMISSION****du 24 septembre 2018****accordant une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides «Prodhynet's iodine based products»****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides <sup>(1)</sup>, et notamment son article 44, paragraphe 5,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 3 août 2015, Prodhynet SA a présenté à l'Agence européenne des produits chimiques (ci-après l'«Agence») une demande conformément à l'article 43, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 528/2012 et à l'article 4 du règlement d'exécution (UE) n° 414/2013 de la Commission <sup>(2)</sup> pour l'autorisation d'une famille de mêmes produits biocides, telle que prévue à l'article 1<sup>er</sup> du règlement d'exécution (UE) n° 414/2013, dénommée «Prodhynet's iodine based products» (ci-après la «famille de mêmes produits»), relevant du type de produits 3, tels que décrits à l'annexe V du règlement (UE) n° 528/2012. La demande relative à la famille de mêmes produits a été enregistrée sous le numéro BC-YK019030-42 dans le registre des produits biocides (ci-après le «registre»). La demande mentionnait également le numéro attribué à la demande relative à la famille de produits de référence («Hypred's iodine based products»), inscrite au registre sous le numéro BC-LC018584-49.
- (2) La substance active contenue dans la famille de mêmes produits est l'iode, qui est inscrite sur la liste de l'Union des substances actives approuvées visée à l'article 9, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 528/2012. Compte tenu des propriétés intrinsèques de la substance active, lorsque les critères scientifiques pour la détermination des propriétés perturbant le système endocrinien définis par le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission <sup>(3)</sup> seront applicables, la Commission déterminera s'il est nécessaire de réexaminer l'approbation de l'iode, y compris la polyvinylpyrrolidone iodée, conformément à l'article 15 du règlement (UE) n° 528/2012. En fonction des résultats de cette évaluation, la Commission déterminera s'il est nécessaire de réexaminer les autorisations de l'Union pour des produits biocides contenant la substance active, conformément à l'article 48 du règlement (UE) n° 528/2012.
- (3) L'avis <sup>(4)</sup> transmis le 26 janvier 2018 par l'Agence à la Commission contient le projet de résumé des caractéristiques du produit biocide (ci-après le «RCP») conformément à l'article 6, paragraphe 2, du règlement d'exécution (UE) n° 414/2013. Dans son avis, l'Agence a conclu que la famille de mêmes produits répond à la définition de «famille de produits biocides» figurant à l'article 3, paragraphe 1, point s), du règlement (UE) n° 528/2012, que les différences proposées entre la famille de mêmes produits et la famille de produits biocides de référence concernent simplement des informations qui peuvent faire l'objet d'une modification administrative conformément au règlement d'exécution (UE) n° 354/2013 de la Commission <sup>(5)</sup> et que, sur la base de l'évaluation de la famille de produits de référence susmentionnée et sous réserve du respect du projet de RCP, la famille de mêmes produits remplit les conditions définies à l'article 19, paragraphes 1 et 6, du règlement (UE) n° 528/2012.
- (4) Le 6 mars 2018, l'Agence a transmis à la Commission le projet de RCP dans toutes les langues officielles de l'Union, conformément à l'article 44, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 528/2012.
- (5) La Commission partage l'avis de l'Agence et considère qu'il convient dès lors d'octroyer une autorisation de l'Union pour la famille de mêmes produits et d'inscrire le RCP dans le registre conformément à l'article 71, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 528/2012.
- (6) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité permanent des produits biocides,

<sup>(1)</sup> JO L 167 du 27.6.2012, p. 1.

<sup>(2)</sup> Règlement d'exécution (UE) n° 414/2013 de la Commission du 6 mai 2013 précisant une procédure relative à l'autorisation des mêmes produits biocides conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil (JO L 125 du 7.5.2013, p. 4).

<sup>(3)</sup> Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission du 4 septembre 2017 définissant des critères scientifiques pour la détermination des propriétés perturbant le système endocrinien, conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil (JO L 301 du 17.11.2017, p. 1).

<sup>(4)</sup> Avis de l'ECHA du 25 janvier 2018 concernant l'autorisation de l'Union pour la famille de mêmes produits biocides «Prodhynet's iodine based products» (UBP-C-1177988-02-00/F).

<sup>(5)</sup> Règlement d'exécution (UE) n° 354/2013 de la Commission du 18 avril 2013 relatif aux modifications de produits biocides autorisés conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil (JO L 109 du 19.4.2013, p. 4).

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

*Article premier*

Une autorisation de l'Union est octroyée à Prodhynet SA pour la famille de mêmes produits biocides «Prodhynet's iodine based products» sous le numéro EU-0018497-0000.

L'autorisation de l'Union est valable du 15 octobre 2018 au 30 septembre 2028.

L'autorisation de l'Union est subordonnée au respect du RCP figurant en annexe.

*Article 2*

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 24 septembre 2018.

*Par la Commission*  
*Le président*  
Jean-Claude JUNCKER

---

## ANNEXE

**Résumé des caractéristiques du produit pour une famille de produits biocides**

PRODHYNET's iodine based products

TP03 — Hygiène vétérinaire

Numéro de l'autorisation: EU-0018497-0000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: EU-0018497-0000

## PARTIE I

**PREMIER NIVEAU D'INFORMATION****1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES****1.1. Nom**

Nom	PRODHYNET's iodine based products

**1.2. Type(s) de produit(s)**

Type(s) de produit(s)	TP03 — Hygiène vétérinaire

**1.3. Titulaire de l'autorisation**

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	PRODHYNET SA
	Adresse	11 avenue des Châtelets, 22440 Ploufragan, France
Numéro de l'autorisation	EU-0018497-0000	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP3	EU-0018497-0000	
Date d'autorisation	15 octobre 2018	
Date d'expiration de l'autorisation	30 septembre 2028	

**1.4. Fabricant(s) des produits biocides**

Nom du fabricant	PRODHYNET SA
Adresse du fabricant	11 avenue des Châtelets 22440 Ploufragan France
Emplacement des sites de fabrication	PRODHYNET SA, 11 avenue des Châtelets, 22440 Ploufragan, France

**1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)**

Substance active	Iode
Nom du fabricant	COSAYACH: SCM Cía. Cosayach Minera Negreiros, Rut. N°96.625.710-5
Adresse du fabricant	Terrenos de Elena S/N Terrenos de Elena S/N Huara, Región de Tarapacá Chili
Emplacement des sites de fabrication	Extrait de la mine de: S.C.M. Cía. Minera Negreiros, S.C.M. Cosayach Soledad. Rafiné à: S.C.M. Cía. Minera Negreiros. Pozo Almonte Chili

Substance active	Iode
Nom du fabricant	ACF MINERA SA
Adresse du fabricant	San Martín 499 Iquique Chili
Emplacement des sites de fabrication	Faena Lagunas KM. 1.722 Ruta A-5, Pozo Almonte Chili
Substance active	Iode
Nom du fabricant	SOCIEDAD QUIMICA y MINERA SA
Adresse du fabricant	Los Militares 4290 SANTIAGO DE CHILE Chili
Emplacement des sites de fabrication	Pedro de Valdivia (PV) Route B 180 Antofagasta Chili Nueva Victoria (NV) Route 5 North, Km 1925 Pozo Almonte Chili

## 2. COMPOSITION DE LA FAMILLE DE PRODUITS ET TYPE DE FORMULATION

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min.	Max.
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,25	2,5
Alcools, C12-14, éthoxylés (rapport molaire moyen de 11 moles EO)	Poly(oxy-1,2-éthanediyle), -C12-14- (à nombre pair)-hydroxyalkyle	Substance non active	68439-50-9		2,697	24,199

### 2.2. Type(s) de formulation

Formulation(s)	AL — Liquide destiné à être utilisé sans dilution SL — Concentré soluble

## PARTIE II

### DEUXIÈME NIVEAU D'INFORMATION — MÉTA-RCP

#### MÉTA-RCP 1

##### 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES SUR LE MÉTA-RCP 1

###### 1.1. Identification du méta-RCP 1

Identifiant	Méta SPC 1: Produits de trempage — Prêt à l'emploi
-------------	--

###### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	1-1
--------	-----

1.3. **Type(s) de produit(s)**

Type(s) de produit(s)	TP03 — Hygiène vétérinaire

## 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 1

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP1**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min.	Max.
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,25	0,49
Alcools, C12-14, éthoxylés (rapport molaire moyen de 11 moles EO)	Poly(oxy-1,2-éthanediyle), -C12-14- (à nombre pair)-hydroxyalkyle	Substance non active	68439-50-9		2,697	4,993

2.2. **Type(s) de formulation du méta-RCP 1**

Formulation	AL — Liquide destiné à être utilisé sans dilution

## 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE DU MÉTA-RCP 1

Mentions de danger	Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	Tenir hors de portée des enfants. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

## 4. USAGE(S) AUTORISÉ(S) DU MÉTA-RCP 1

4.1. **Description de l'usage****Tableau 1. Usage 1 — Trempage manuel ou automatisé après la traite**

Type de produit	TP03 — Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, une description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris le(s) stade(s) de développement)	Bactéries Levures Algues

Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Désinfection des trayons des animaux de production laitière par trempage après la traite
Méthode(s) d'application	Trempage Désinfection des trayons par trempage manuel ou automatisé après la traite Récipient de trempage ou machine de trempage automatisée
Doses et fréquences d'application	— Vaches et bufflonnes (3 à 10 ml: 5 ml recommandé) — Brebis (1,5 à 5 ml: 1,5 ml recommandé) — Chèvres (2,5 à 6 ml: 2,5 ml recommandé) Fréquence: 2 à 3 fois par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux des emballages	BIDON PEHD 5, 10, 22 L FÛT PEHD 60, 120, 220 L CONTENEUR PEHD 1 000 L

#### 4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques l'usage

Voir les instructions générales d'emploi du méta-RCP 1

#### 4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques à l'usage

Voir les instructions générales d'emploi du méta-RCP 1

#### 4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'emploi du méta-RCP 1

#### 4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'emploi du méta-RCP 1

#### 4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'emploi du méta-RCP 1

### 5. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI <sup>(1)</sup> DU MÉTA-RCP 1

#### 5.1. **Consignes d'utilisation**

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.

Le produit doit être amené à une température supérieure à 20 °C avant utilisation.

Il est recommandé d'utiliser une pompe de dosage pour verser le produit dans l'équipement d'application.

Remplir manuellement ou automatiquement le récipient de trempage avec le produit prêt à l'emploi.

Après la traite, appliquer le produit par trempage manuel ou automatique sur les trayons de l'animal, sur toute la longueur du trayon.

— Vaches et bufflonnes (3 à 10 ml: 5 ml recommandé).

— Brebis (1,5 à 5 ml: 1,5 ml recommandé).

— Chèvres (2,5 à 6 ml: 2,5 ml recommandé).

<sup>(1)</sup> Les instructions d'utilisation, mesures d'atténuation des risques et autres instructions figurant sous la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées relevant du méta-RCP 1 considéré.

Laisser le produit jusqu'à la traite suivante. Maintenir les vaches debout jusqu'à ce que le produit soit sec (au moins 5 minutes).

Lors de la traite suivante, utiliser systématiquement la méthode de nettoyage et d'essuyage des trayons avant d'attacher le faisceau trayeur.

Répéter l'application, si nécessaire, après chaque traite.

Nettoyer régulièrement le matériel d'application à l'eau chaude.

## 5.2. Mesures de gestion des risques

Porter des lunettes de protection.

S'il est nécessaire de procéder à une désinfection avant et après la traite, il convient d'utiliser un autre produit biocide ne contenant pas d'iode pour la désinfection avant la traite.

## 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Les laver avant de les remettre.

### INSTRUCTIONS DE PREMIERS SECOURS

— En cas d'inhalation: amener la victime à l'air frais.

— En cas de contact avec la peau: laver à l'eau.

— En cas de contact avec les yeux:

SI DANS LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Si la personne porte des lentilles de contact, les retirer si cela est possible. Continuer de rincer. Si l'irritation oculaire persiste: obtenir un avis médical/consulter un médecin.

En cas d'ingestion: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir un avis médical.

— Se référer à la fiche de données de sécurité mise à la disposition des utilisateurs professionnels: elle contient un numéro de téléphone en cas d'urgence.

Déversement important: délimiter, contenir le déversement avec un absorbant inerte et le recueillir au moyen d'une pompe dans un réservoir de secours. Recueillir le déversement dans des récipients appropriés et refermés, et portant une étiquette correcte en vue de l'éliminer.

Ne jamais remettre les déversements dans les récipients d'origine en vue de les réutiliser.

## 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

À la fin du traitement, éliminez le produit inutilisé, ainsi que son emballage, conformément aux exigences locales. Le produit utilisé peut être évacué vers les égouts municipaux ou déversé avec le lisier, selon les exigences locales. Évitez de le déverser dans des installations d'épuration individuelles.

Les serviettes en papier utilisées pour éliminer le produit et sécher les trayons peuvent être éliminées dans les déchets ordinaires et domestiques.

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation: 2 ans dans emballage PEHD.

Ne pas stocker à une température supérieure à 30 °C.

## 6. AUTRES INFORMATIONS

### 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS INDIVIDUELS DANS LE MÉTA-RCP 1

#### 7.1. Nom(s) commercial(aux), numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom(s) commercial(aux)	IODO EP25 IODOGEL PRO TI-N
Numéro d'autorisation	EU-0018497-0001 1-1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,25
Alcools, C12-14, éthoxylés (rapport molaire moyen de 11 moles EO)	Poly(oxy-1,2-éthanediyyle), -C12-14- (à nombre pair)-hydroxyalkyle	Substance non active	68439-50-9		2,697

**MÉTA-RCP 2**

## 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES SUR LE MÉTA-RCP 2

## 1.1. Identification du méta-RCP 2

Identifiant	Méta SPC 2: Produits de trempage, mousse, pulvérisation — Prêt à l'emploi
-------------	---

## 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	1-2
--------	-----

## 1.3. Type(s) de produit(s)

Type(s) de produit(s)	TP03 — Hygiène vétérinaire
-----------------------	----------------------------

## 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 2

## 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Teneur (%)	
					Min.	Max.
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,25	0,49
Alcools, C12-14, éthoxylés (rapport molaire moyen de 11 moles EO)	Poly(oxy-1,2-éthanediyyle), -C12-14- (à nombre pair)-hydroxyalkyle	Substance non active	68439-50-9		2,697	4,69

## 2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP 2

Formulation	AL — Liquide destiné à être utilisé sans dilution
-------------	---

## 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE DU MÉTA-RCP 2

Mentions de danger	Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	Tenir hors de portée des enfants. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

	Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
--	--

## 4. USAGE(S) AUTORISÉ(S) DU MÉTA-RCP 2

## 4.1. Description de l'usage

**Tableau 2. Usage 1 — Trempage, mousse ou pulvérisation manuel(le) ou automatisé(e) avant la traite**

Type de produit	TP03 — Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, une description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris le(s) stade(s) de développement)	Bactéries, Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Désinfection des trayons des animaux de production laitière par trempage, mousse ou pulvérisation avant la traite
Méthode(s) d'application	Trempage, mousse ou pulvérisation avant la traite Désinfection des trayons par trempage, mousse ou pulvérisation manuel(le) ou automatisé(e) avant la traite Récipient de trempage, récipient à mousse, pulvérisateur, machine automatisée de trempage, machine automatisée pour mousse, pulvérisateur automatique
Doses et fréquences d'application	— Vaches et bufflonnes: 3 à 10 ml (5 à 8 ml recommandé) — Brebis: 1,5 à 5 ml (1,5 à 3 ml recommandé) — Chèvres: 2,5 à 6 ml (2,5 à 4 ml recommandé) Fréquence: 2 à 3 fois par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux des emballages	BIDON PEHD 5, 10, 22 L FÛT PEHD 60, 120, 220 L CONTENEUR PEHD 1 000 L

## 4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'usage

Éliminer toutes les saletés visibles avant d'appliquer le produit.

Avant la traite, appliquer le produit par trempage/mousse/pulvérisation manuel(le) ou automatique sur toute la longueur des trayons de l'animal.

Laisser agir le produit pendant au moins une minute.

Utiliser systématiquement la méthode de nettoyage et d'essuyage des trayons avant d'attacher le faisceau trayeur.

Voir également les instructions générales d'emploi du méta-RCP 2.

#### 4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques à l'usage

Pour les applications manuelles en trempage/mousse: porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau des gants sera précisé par le titulaire de l'autorisation mentionné dans les informations sur le produit)/des lunettes de protection.

Pour les applications manuelles par pulvérisation: porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau des gants sera précisé par le titulaire de l'autorisation mentionné dans les informations sur le produit)/des vêtements de protection/lunettes de protection.

S'il est nécessaire de procéder à une désinfection avant et après la traite, il convient d'utiliser un autre produit biocide ne contenant pas d'iode pour la désinfection après la traite.

#### 4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'emploi du méta-RCP 2

#### 4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'emploi du méta-RCP 2

#### 4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'emploi du méta-RCP 2

### 4.2. Description de l'usage

**Tableau 3. Usage 2 — Trempage, mousse ou pulvérisation manuel(le) ou automatisé(e) après la traite**

Type de produit	TP03 — Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris le(s) stade(s) de développement)	Bactéries Levures Algues
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Désinfection des trayons des animaux de production laitière par trempage, mousse, pulvérisation après la traite
Méthode(s) d'application	Trempage, mousse ou pulvérisation après la traite Désinfection des trayons par trempage, mousse ou pulvérisation manuel(le) ou automatisé(e) après la traite Récipient de trempage, récipient à mousse, pulvérisateur, machine automatisée de trempage, machine automatisée pour mousse, pulvérisateur automatique
Taux et fréquences d'application	— Vaches et bufflonnes: 3 à 10 ml (5 à 8 ml recommandé) — Brebis: 1,5 à 5 ml (1,5 à 3 ml recommandé) — Chèvres: 2,5 à 6 ml (2,5 à 4 ml recommandé) Fréquence: 2 à 3 fois par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	BIDON PEHD 5, 10, 22 L FÛT PEHD 60, 120, 220 L CONTENEUR PEHD 1 000 L

#### 4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques à l'usage*

Après la traite, appliquer le produit par trempage/mousse/pulvérisation manuel(le) ou automatique sur toute la longueur des trayons de l'animal.

Laisser le produit jusqu'à la traite suivante. Maintenir les vaches debout jusqu'à ce que le produit soit sec (au moins 5 minutes).

Lors de la traite suivante, utiliser systématiquement la méthode de nettoyage et d'essuyage des trayons avant d'attacher le faisceau de traite.

Voir également les instructions générales d'emploi du méta-RCP 2.

#### 4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Pour les applications manuelles par pulvérisation: porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau des gants sera précisé par le titulaire de l'autorisation mentionné dans les informations sur le produit)/des vêtements de protection/lunettes de protection.

S'il est nécessaire de procéder à une désinfection avant et après la traite, il convient d'utiliser un autre produit biocide ne contenant pas d'iode pour la désinfection avant la traite.

#### 4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions générales d'emploi du méta-RCP 2

#### 4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions générales d'emploi du méta-RCP 2

#### 4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'emploi du méta-RCP 2

### 5. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI <sup>(1)</sup> DU MÉTA-RCP 2

#### 5.1. **Consignes d'utilisation**

Voir les consignes d'utilisation spécifiques pour chaque usage.

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.

Le produit doit être amené à une température supérieure à 20 °C avant utilisation.

Il est recommandé d'utiliser une pompe de dosage pour verser le produit dans l'équipement d'application. Remplir manuellement ou automatiquement le récipient de trempage/le récipient à mousse/le pulvérisateur avec le produit prêt à l'emploi.

Répéter l'application, si nécessaire, à chaque traite.

Nettoyer régulièrement le matériel d'application à l'eau chaude.

#### 5.2. **Mesures de gestion des risques**

Voir les mesures de gestion des risques spécifiques pour chaque usage.

#### 5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Les laver avant de les remettre.

##### INSTRUCTIONS DE PREMIERS SECOURS

— En cas d'inhalation: amener la victime à l'air frais.

— En cas de contact avec la peau: laver à l'eau.

<sup>(1)</sup> Les instructions d'utilisation, mesures d'atténuation des risques et autres instructions figurant sous la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées relevant du méta-RCP 2 considéré.

— En cas de contact avec les yeux:

SI DANS LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Si la personne porte des lentilles de contact, les retirer si cela est possible. Continuer de rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: obtenir un avis médical/consulter un médecin.

— En cas d'ingestion: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir un avis médical.

Se référer à la fiche de données de sécurité mise à la disposition des utilisateurs professionnels: elle contient un numéro de téléphone en cas d'urgence.

Déversement important: délimiter, contenir le déversement avec un absorbant inerte et recueillir au moyen d'une pompe dans un réservoir de secours. Recueillir le déversement dans des récipients appropriés et refermés, et portant une étiquette correcte en vue de l'éliminer. Ne jamais remettre les déversements dans les récipients d'origine en vue de les réutiliser.

#### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

À la fin du traitement, éliminez le produit inutilisé, ainsi que son emballage, conformément aux exigences locales. Le produit utilisé peut être évacué vers les égouts municipaux ou déversé avec le lisier, selon les exigences locales. Évitez de le déverser dans des installations d'épuration individuelles.

Les serviettes en papier utilisées pour éliminer le produit et sécher les trayons peuvent être éliminées dans les déchets ordinaires et domestiques.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation: 2 ans dans les emballages PEHD.

Ne pas stocker à une température supérieure à 30 °C.

#### 6. AUTRES INFORMATIONS

#### 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS INDIVIDUELS DANS LE MÉTA-RCP 2

#### 7.1. Nom(s) commercial(aux), numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Noms commercial(aux)	IODO FL25 PRO ROBO I-N				
Numéro d'autorisation	EU-0018497-0002 1-2				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,25
Alcools, C12-14, éthoxylés (rapport molaire moyen de 11 moles EO)	Poly(oxy-1,2-éthanediyyle), -C12-14- (à nombre pair)-hydroxyalkyle	Substance non active	68439-50-9		2,697

#### MÉTA-RCP 3

#### 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES SUR LE MÉTA-RCP 3

#### 1.1. Identification du méta-RCP 3

Identifiant	Méta SPC 3: Produits concentrés pour application en trempage, mousse, pulvérisation
-------------	---

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	1-3
--------	-----

1.3. **Type(s) de produit(s)**

Type(s) de produit(s)	TP03 — Hygiène vétérinaire

## 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 3

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP 3**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min.	Max.
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	2,5	2,5
Alcools, C12-14, éthoxylés (rapport molaire moyen de 11 moles EO)	Poly(oxy-1,2-éthanediyle), -C12-14- (à nombre pair)-hydroxyalkyle	Substance non active	68439-50-9		24,199	24,199

2.2. **Type(s) de formulation du méta-RCP 3**

Formulation	SL — Concentré soluble

## 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE DU MÉTA-RCP 3

Mentions de danger	<p>Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>Risque présumé d'effets graves pour les organes (thyroïde) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par voie orale.</p> <p>Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>Peut être corrosif pour les métaux.</p>
Conseils de prudence	<p>Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>Ne pas respirer les brouillards.</p> <p>Ne pas respirer les vapeurs.</p> <p>Ne pas respirer les aérosols.</p> <p>Se laver les mains soigneusement après manipulation.</p> <p>Porter des gants de protection.</p> <p>Porter des vêtements de protection.</p> <p>Porter un équipement de protection des yeux.</p> <p>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.</p> <p>Consulter un médecin en cas de malaise.</p> <p>Éliminer le contenu dans en accord avec les réglementations locales/régionales/nationales/internationales. Éliminer le récipient dans en accord avec les réglementations locales/régionales/nationales/internationales</p> <p>Conserver uniquement dans le récipient d'origine.</p> <p>Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.</p>

## 4. USAGE(S) AUTORISÉ(S) DU MÉTA-RCP 3

## 4.1. Description de l'usage

**Tableau 4. Usage 1 — Trempage, mousse ou pulvérisation manuel(le) ou automatisé(e) avant la traite**

Type de produit	TP03 — Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, une description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris le(s) stade(s) de développement)	Bactéries, Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Désinfection des trayons des animaux de production laitière par trempage, mousse, pulvérisation avant la traite
Méthode(s) d'application	Trempage, mousse, pulvérisation Désinfection des trayons par trempage, mousse ou pulvérisation manuel(le) ou automatisé(e) avant la traite Récipient de trempage, récipient à mousse, pulvérisateur, machine automatisée de trempage, machine automatisée pour mousse, pulvérisateur automatique
Doses et fréquences d'application	Une dilution à 10 % (v/v) doit être préparée. Doses d'application pour le produit dilué: — vaches et bufflonnes: 3 à 10 ml (5 à 8 ml recommandé) — brebis: 1,5 à 5 ml (1,5 à 3 ml recommandé) — chèvres: 2,5 à 6 ml (2,5 à 4 ml recommandé) Fréquence: 2 à 3 fois par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux des emballages	BIDON PEHD 5, 10, 22 L FÛT PEHD 60, 120, 220 L CONTENEUR PEHD 1 000 L

## 4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'usage

Préparer une dilution à 10 % (v/v: 10 ml de produit, ajouter de l'eau jusqu'à 100 ml) pour l'activité bactéricide et levuricide.

Remplir manuellement ou automatiquement le récipient de trempage/récipient à mousse/le pulvérisateur avec le produit dilué.

Éliminer toutes les saletés visibles avant d'appliquer le produit.

Avant la traite, appliquer le produit par trempage/mousse/pulvérisation manuel(le) ou automatique sur toute la longueur des trayons de l'animal.

Laisser agir le produit pendant au moins une minute.

Utiliser systématiquement la méthode de nettoyage et d'essuyage des trayons avant d'attacher le faisceau trayeur.

Voir également les instructions générales d'emploi du méta-RCP 3.

## 4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques à l'usage

Pour les applications manuelles par pulvérisation: porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau des gants sera précisé par le titulaire de l'autorisation mentionné dans les informations sur le produit)/des vêtements de protection/lunettes de protection.

S'il est nécessaire de procéder à une désinfection avant et après la traite, il convient d'utiliser un autre produit biocide ne contenant pas d'iode pour la désinfection après la traite.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions générales d'emploi du méta-RCP 3

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions générales d'emploi du méta-RCP 3

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'emploi du méta-RCP 3

#### 4.2. Description de l'usage

**Tableau 5. Usage 2 — Trempage, mousse ou pulvérisation manuel(le) ou automatisé(e) après la traite**

Type de produit	TP03 — Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, une description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris le(s) stade(s) de développement)	Bactéries Levures Algues Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Désinfection des trayons des animaux de production laitière par trempage, mousse, pulvérisation après la traite
Méthode(s) d'application	Trempage, mousse, pulvérisation Désinfection des trayons par trempage, mousse ou pulvérisation manuel(le) ou automatisé(e) après la traite Récipient de trempage, récipient à mousse, pulvérisateur, machine automatisée de trempage, machine automatisée pour mousse, pulvérisateur automatique
Doses et fréquences d'application	Pour la désinfection bactéricide, levuricide, algicide, il convient de préparer une dilution à 10 % (v/v: 10 ml de produit, ajouter de l'eau jusqu'à 100 ml) Pour la désinfection virucide, il convient de préparer une dilution à 20 % (v/v: 20 ml de produit, ajouter de l'eau jusqu'à 100 ml). Doses d'application du produit dilué: — vaches et bufflonnes: 3 à 10 ml (5 à 8 ml recommandé) — brebis: 1,5 à 5 ml (1,5 à 3 ml recommandé) — chèvres: 2,5 à 6 ml (2,5 à 4 ml recommandé) Fréquence: 2 à 3 fois par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux des emballages	BIDON PEHD 5, 10, 22 L FÛT PEHD 60, 120, 220 L CONTENEUR PEHD 1 000 L

##### 4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'usage

Préparer une dilution à 10 % (v/v: 10 ml de produit, ajouter de l'eau jusqu'à 100 ml) pour l'activité bactéricide, levuricide et algicide ou 20 % (v/v: 20 ml de produit, ajouter de l'eau jusqu'à 100 ml) dans le cas où l'activité virucide est nécessaire.

Remplir manuellement ou automatiquement le récipient de trempage/récipient à mousse/le pulvérisateur avec le produit dilué.

Après la traite, appliquer le produit par trempage/mousse/pulvérisation manuel(le) ou automatique sur toute la longueur des trayons de l'animal.

Laisser le produit jusqu'à la traite suivante. Maintenir les vaches debout jusqu'à ce que le produit soit sec (au moins 5 minutes).

Lors de la traite suivante, utiliser systématiquement la méthode de nettoyage et d'essuyage des trayons avant d'attacher le faisceau de traite.

Voir également les instructions générales d'emploi du méta-RCP 3.

#### 4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Pour les applications manuelles par pulvérisation, porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau des gants sera précisé par le titulaire de l'autorisation mentionné dans les informations sur le produit)/des vêtements de protection/lunettes de protection.

S'il est nécessaire de procéder à une désinfection avant et après la traite, il convient d'utiliser un autre produit biocide ne contenant pas d'iode pour la désinfection avant la traite.

#### 4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions générales d'emploi du méta-RCP 3

#### 4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions générales d'emploi du méta-RCP 3

#### 4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'emploi du méta-RCP 3

### 5. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI <sup>(1)</sup> DU MÉTA-RCP 3

#### 5.1. **Consignes d'utilisation**

Voir les consignes d'utilisation spécifiques pour chaque usage.

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.

Le produit doit être amené à une température supérieure à 20 °C avant utilisation.

Il est recommandé d'utiliser une pompe de dosage pour verser le produit dans l'équipement d'application. Remplir manuellement ou automatiquement le récipient de trempage /récipient à mousse/ le pulvérisateur avec le produit dilué.

Répéter l'application, si nécessaire, à chaque traite.

Nettoyer régulièrement le matériel d'application à l'eau chaude.

#### 5.2. **Mesures de gestion des risques**

Voir les mesures de gestion des risques spécifiques pour chaque usage.

#### 5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Les laver avant de les remettre.

En cas de malaise, obtenir un avis médical/consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin.

<sup>(1)</sup> Les instructions d'utilisation, mesures d'atténuation des risques et autres instructions figurant sous la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées relevant du méta-RCP 3 considéré.

## INSTRUCTIONS DE PREMIERS SECOURS

- En cas d'inhalation: amener la victime à l'air frais.
  - En cas de contact avec la peau: laver à l'eau.
  - En cas de contact avec les yeux: rincer immédiatement en appliquant un léger filet d'eau pendant au moins 15 minutes, les yeux grands ouverts.
- Si la personne porte des lentilles de contact, les retirer si cela est possible. Continuer de rincer.
- Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- En cas d'ingestion: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir un avis médical.

Se référer à la fiche de données de sécurité mise à la disposition des utilisateurs professionnels: elle contient un numéro de téléphone en cas d'urgence.

Déversement important: délimiter, contenir le déversement avec un absorbant inerte et le recueillir au moyen d'une pompe dans un réservoir de secours. Recueillir le déversement dans des récipients appropriés et refermés, et portant une étiquette correcte en vue de l'éliminer. Ne jamais remettre les déversements dans les récipients d'origine en vue de les réutiliser.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

À la fin du traitement, éliminez le produit inutilisé, ainsi que son emballage, conformément aux exigences locales. Le produit utilisé peut être évacué vers les égouts municipaux ou déversé avec le lisier, selon les exigences locales. Évitez de le déverser dans des installations d'épuration individuelles.

Les serviettes en papier utilisées pour éliminer le produit et sécher les trayons peuvent être éliminées dans les déchets ordinaires et domestiques.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Durée de conservation: 2 ans dans les emballages PEHD.

Ne pas stocker à une température supérieure à 30 °C.

## 6. AUTRES INFORMATIONS

## 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS INDIVIDUELS DANS LE MÉTA-RCP 3

7.1. **Nom(s) commercial(aux), numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Noms commercial(aux)	PRMX IODOSE				
Numéro d'autorisation	EU-0018497-0003 1-3				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	2,5
Alcools, C12-14, éthoxylés (rapport molaire moyen de 11 moles EO)	Poly(oxy-1,2-éthanediyyle), -C12-14- (à nombre pair)-hydroxyalkyle	Substance non active	68439-50-9		24,199

**MÉTA-RCP 4**

## 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES SUR LE MÉTA-RCP 4

1.1. **Identification du méta-RCP 4**

Identifiant	Méta SPC 4: Produits de trempage avec activité virucide — Prêt à l'emploi
-------------	---

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-4
--------	-----

1.3. **Type(s) de produit(s)**

Type(s) de produit(s)	TP03 — Hygiène vétérinaire

## 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 4

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP 4**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min.	Max.
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,5	0,5
Alcools, C12-14, éthoxylés (rapport molaire moyen de 11 moles EO)	Poly(oxy-1,2-éthanediyle), -C12-14- (à nombre pair)-hydroxyalkyle	Substance non active	68439-50-9		4,993	4,993

2.2. **Type(s) de formulation du méta-RCP 4**

Formulation	AL — Liquide destiné à être utilisé sans dilution

## 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE DU MÉTA-RCP 4

Mentions de danger	Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	Tenir hors de portée des enfants. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

## 4. USAGE(S) AUTORISÉ(S) DU MÉTA-RCP 4

4.1. **Description de l'usage****Tableau 6. Usage 1 — Trempage manuel ou automatisé après la traite**

Type de produit	TP03 — Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, une description exacte de l'utilisation autorisée	—

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Bactéries Levures Algues Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Désinfection des trayons des animaux de production laitière par trempage après la traite
Méthode(s) d'application	Trempage Désinfection des trayons par trempage manuel ou automatisé après la traite Gobelet de trempage ou machine de trempage automatisée
Doses et fréquences d'application	— Vaches et bufflonnes (3 à 10 ml: 5 ml recommandé) — Brebis (1,5 à 5 ml: 1,5 ml recommandé) — Chèvres (2,5 à 6 ml: 2,5 ml recommandé) Fréquence: 2 à 3 fois par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux des emballages	BIDON PEHD 5, 10, 22 L FÛT PEHD 60, 120, 220 L CONTENEUR PEHD 1 000 L

#### 4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'usage

Voir les instructions générales d'emploi du méta-RCP 4.

#### 4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques à l'usage

Voir les instructions générales d'emploi du méta-RCP 4.

#### 4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'emploi du méta-RCP 4

#### 4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'emploi du méta-RCP 4

#### 4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'emploi du méta-RCP 4

### 5. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI (\*) DU MÉTA-RCP 4

#### 5.1. Consignes d'utilisation

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.

Le produit doit être amené à une température supérieure à 20 °C avant utilisation.

Il est recommandé d'utiliser une pompe de dosage pour verser le produit dans l'équipement d'application. Remplir manuellement ou automatiquement le gobelet de trempage avec le produit prêt à l'emploi.

(\*) Les instructions d'utilisation, mesures d'atténuation des risques et autres instructions figurant sous la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées relevant du méta-RCP 4 considéré.

Après la traite, appliquer le produit par trempage manuel ou automatique sur toute la longueur des trayons de l'animal.

— Vaches et bufflonnes (3 à 10 ml: 5 ml recommandé).

— Brebis (1,5 à 5 ml: 1,5 ml recommandé).

— Chèvres (2,5 à 6 ml: 2,5 ml recommandé).

Laisser le produit jusqu'à la traite suivante. Maintenir les vaches debout jusqu'à ce que le produit soit sec (au moins 5 minutes).

Lors de la traite suivante, utiliser systématiquement la méthode de nettoyage et d'essuyage des trayons avant d'attacher le faisceau trayeur.

Répéter l'application, si nécessaire, après chaque traite.

Nettoyer régulièrement le matériel d'application à l'eau chaude.

## 5.2. Mesures de gestion des risques

Porter des lunettes de protection.

S'il est nécessaire de procéder à une désinfection avant et après la traite, il convient d'utiliser un autre produit biocide ne contenant pas d'iode pour la désinfection avant la traite.

## 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Les laver avant de les remettre.

### INSTRUCTIONS DE PREMIERS SECOURS

— En cas d'inhalation: amener la victime à l'air frais.

— En cas de contact avec la peau: laver à l'eau.

— En cas de contact avec les yeux:

SI DANS LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Si la personne porte des lentilles de contact, les retirer si cela est possible. Continuer de rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: obtenir un avis médical/consulter un médecin.

— En cas d'ingestion: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir un avis médical.

Se référer à la fiche de données de sécurité mise à la disposition des utilisateurs professionnels: elle contient un numéro de téléphone en cas d'urgence.

Déversement important: délimiter, contenir le déversement avec un absorbant inerte et le pomper dans un réservoir de secours. Le mettre dans des récipients appropriés et refermés, et portant une étiquette correcte en vue de l'éliminer. Ne jamais remettre les déversements dans les récipients d'origine en vue de les réutiliser.

## 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

À la fin du traitement, éliminez le produit inutilisé, ainsi que son emballage, conformément aux exigences locales. Le produit utilisé peut être évacué vers les égouts municipaux ou déversé avec le lisier, selon les exigences locales. Évitez de le déverser dans des installations d'épuration individuelles.

Les serviettes en papier utilisées pour éliminer le produit et sécher les trayons peuvent être éliminées dans les déchets ordinaires et domestiques.

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation: 2 ans dans emballage PEHD.

Ne pas stocker à une température supérieure à 30 °C.

6. AUTRES INFORMATIONS

7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS INDIVIDUELS DANS LE MÉTA-RCP 4

7.1. **Nom(s) commercial(aux), numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Noms commercial(aux)	AGRI IODE EPAIS S HYGIA IODE EPAIS S IODE EPAIS NETAIODE EPAIS S TREMPAGE EPAIS IODE S IODO EP50 ADIEL IODE EPAIS LATI IODE PRO TI PROXA IODE EPAIS S BREIZH-IODE EPAIS S BRETAIODE EPAIS DR16 PLUSAIOD EPAIS HELIO FIRST EP TECNO FIRST LACTOIODE EPAIS MAG IODE EPAIS S				
Numéro d'autorisation	EU-0018497-0004 1-4				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,5
Alcools, C12-14, éthoxylés (rapport molaire moyen de 11 moles EO)	Poly(oxy-1,2-éthanediyyle), -C12-14- (à nombre pair)-hydroxyalkyle	Substance non active	68439-50-9		4,993

**MÉTA-RCP 5**

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES SUR LE MÉTA-RCP 5

1.1. **Identification du méta-RCP 5**

Identifiant	Méta SPC 5: Produits de trempage, mousse, pulvérisation 5 500 ppm — Prêt à l'emploi
-------------	---

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-5
--------	-----

1.3. **Type(s) de produit(s)**

Type(s) de produit(s)	TP03 — Hygiène vétérinaire
-----------------------	----------------------------

## 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 5

## 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP 5

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min.	Max.
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,55	0,55
Alcools, C12-14, éthoxylés (rapport molaire moyen de 11 moles EO)	Poly(oxy-1,2-éthanediyle), -C12-14- (à nombre pair)-hydroxyalkyle	Substance non active	68439-50-9		4,69	4,69

## 2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP 5

Formulation	AL — Liquide destiné à être utilisé sans dilution

## 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE DU MÉTA-RCP 5

Mentions de danger	Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	Tenir hors de portée des enfants. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

## 4. USAGE(S) AUTORISÉ(S) DU MÉTA-RCP 5

## 4.1. Description de l'usage

**Tableau 7. Usage 1 — Trempage, mousse ou pulvérisation manuel(le) ou automatisé(e) avant la traite**

Type de produit	TP03 — Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, une description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris le(s) stade(s) de développement)	Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Désinfection des trayons des animaux de production laitière par trempage, mousse, pulvérisation avant la traite

Méthode(s) d'application	Trempage, mousse, pulvérisation Désinfection des trayons par trempage, mousse ou pulvérisation manuel(le) ou automatisé(e) avant la traite Récipient à trempage, récipient à mousse, pulvérisateur, machine automatisée de trempage, machine automatisée pour mousse, pulvérisateur automatique
Doses et fréquences d'application	— Vaches et bufflonnes: 3 à 10 ml (5 à 8 ml recommandé) — Brebis: 1,5 à 5 ml (1,5 à 3 ml recommandé) — Chèvres: 2,5 à 6 ml (2,5 à 4 ml recommandé) Fréquence: 2 à 3 fois par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux des emballages	BIDON PEHD 5, 10, 22 L FÛT PEHD 60, 120, 220 L CONTENEUR PEHD 1 000 L

#### 4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'usage

Remplir manuellement ou automatiquement le récipient de trempage/récipient à mousse/le pulvérisateur avec le produit prêt à l'emploi.

Éliminer toutes les saletés visibles avant d'appliquer le produit.

Avant la traite, appliquer le produit par trempage/mousse/pulvérisation manuel(le) ou automatique sur toute la longueur des trayons de l'animal.

Laisser agir le produit pendant au moins une minute.

Utiliser systématiquement la méthode de nettoyage et d'essuyage des trayons avant d'attacher le faisceau trayeur.

Voir également les instructions générales d'emploi du méta-RCP 5.

#### 4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques à l'usage

Pour les applications manuelles en trempage/mousse: porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau des gants sera précisé par le titulaire de l'autorisation mentionné dans les informations sur le produit)/des lunettes de protection.

Pour les applications manuelles par pulvérisation: porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau des gants sera précisé par le titulaire de l'autorisation mentionné dans les informations sur le produit)/des vêtements de protection/lunettes de protection.

S'il est nécessaire de procéder à une désinfection avant et après la traite, il convient d'utiliser un autre produit biocide ne contenant pas d'iode pour la désinfection après la traite.

#### 4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'emploi du méta-RCP 5

#### 4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'emploi du méta-RCP 5

#### 4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'emploi du méta-RCP 5

## 4.2. Description de l'usage

**Tableau 8. Usage 2 — Trempage, mousse ou pulvérisation manuel(le) ou automatisé(e) après la traite**

Type de produit	TP03 — Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, une description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris le(s) stade(s) de développement)	Bactéries Levures Algues Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Désinfection des trayons des animaux de production laitière par trempage, mousse, pulvérisation après la traite
Méthode(s) d'application	Trempage, mousse, pulvérisation Désinfection des trayons par trempage, mousse ou pulvérisation manuel(le) ou automatisé(e) après la traite Récipient à trempage, récipient à mousse, pulvérisateur, machine automatisée de trempage, machine automatisée pour mousse, pulvérisateur automatique
Doses et fréquences d'application	— Vaches et bufflonnes: 3 à 10 ml (5 à 8 ml recommandé) — Brebis: 1,5 à 5 ml (1,5 à 3 ml recommandé) — Chèvres: 2,5 à 6 ml (2,5 à 4 ml recommandé) Fréquence: 2 à 3 fois par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux des emballages	BIDON PEHD 5, 10, 22 L FÛT PEHD 60, 120, 220 L CONTENEUR PEHD 1 000 L

## 4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'emploi

Remplir manuellement ou automatiquement le récipient à trempage/récipient à mousse/le pulvérisateur avec le produit prêt à l'emploi.

Après la traite, appliquer le produit par trempage/mousse/pulvérisation manuel(le) ou automatique sur toute la longueur des trayons de l'animal.

Laisser le produit jusqu'à la traite suivante. Maintenir les vaches debout jusqu'à ce que le produit soit sec (au moins 5 minutes).

Lors de la traite suivante, utiliser systématiquement la méthode de nettoyage et d'essuyage des trayons avant d'attacher le faisceau de traite.

Voir également les instructions générales d'emploi du méta-RCP 5.

## 4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques à l'usage

Pour les applications manuelles par pulvérisation: porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau des gants sera précisé par le titulaire de l'autorisation mentionné dans les informations sur le produit)/des vêtements de protection/lunettes de protection.

S'il est nécessaire de procéder à une désinfection avant et après la traite, il convient d'utiliser un autre produit biocide ne contenant pas d'iode pour la désinfection avant la traite.

## 4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'emploi du méta-RCP 5

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions générales d'emploi du méta-RCP 5

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'emploi du méta-RCP 5

5. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI <sup>(1)</sup> DU MÉTA-RCP 5

5.1. **Consignes d'utilisation**

Voir les consignes d'utilisation spécifiques pour chaque usage.

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.

Le produit doit être amené à une température supérieure à 20 °C avant utilisation.

Il est recommandé d'utiliser une pompe de dosage pour verser le produit dans l'équipement d'application.

Répéter l'application, si nécessaire, à chaque traite.

Nettoyer régulièrement le matériel d'application à l'eau chaude.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Voir les mesures de gestion des risques spécifiques pour chaque usage.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Les laver avant de les remettre.

INSTRUCTIONS DE PREMIERS SECOURS

— En cas d'inhalation: amener la victime à l'air frais.

— En cas de contact avec la peau: laver à l'eau.

— En cas de contact avec les yeux:

SI DANS LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Si la personne porte des lentilles de contact, les retirer si cela est possible. Continuer de rincer. Si l'irritation oculaire persiste: obtenir un avis médical/consulter un médecin.

En cas d'ingestion: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir un avis médical.

— Se référer à la fiche de données de sécurité mise à la disposition des utilisateurs professionnels: elle contient un numéro de téléphone en cas d'urgence.

Déversement important: délimiter, contenir le déversement avec un absorbant inerte et le recueillir au moyen d'une pompe dans un réservoir de secours. Recueillir le déversement dans des récipients appropriés et refermés, et portant une étiquette correcte en vue de l'éliminer.

Ne jamais remettre les déversements dans les récipients d'origine en vue de les réutiliser.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

À la fin du traitement, éliminez le produit inutilisé, ainsi que son emballage, conformément aux exigences locales. Le produit utilisé peut être évacué vers les égouts municipaux ou déversé avec le lisier, selon les exigences locales. Évitez de le déverser dans des installations d'épuration individuelles.

Les serviettes en papier utilisées pour éliminer le produit et sécher les trayons peuvent être éliminées dans les déchets ordinaires et domestiques.

<sup>(1)</sup> Les instructions d'utilisation, mesures d'atténuation des risques et autres instructions figurant sous la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées relevant du méta-RCP 5 considéré.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Durée de conservation: 2 ans dans emballage PEHD.

Ne pas stocker à une température supérieure à 30 °C.

6. AUTRES INFORMATIONS

7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS INDIVIDUELS DANS LE MÉTA-RCP 5

7.1. **Nom(s) commercial(aux), numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Noms commercial(aux)	AGRI IODE FLUIDE HYGIA IODE FLUIDE IODE FLUIDE IOSPRAY FLUIDE PULVE IODE IODO FL55 IODOLIN ADIEL IODE FLUIDE BOVI IODE SPRAY PRO ROBO I PROXA IODE FLUIDE HELIODE FLUIDE TECNO FLUIDE DR15 GANAIODE FLUIDE PLUSAIOD PROTECTION FLUIDE IODE BREIZH-IODE FLUIDE BRETAIODE LQ IODE NET FLUIDE LACTOIODE FLUIDE MAG IODE FLUIDE NETAIODE FLUIDE NETAIODE				
Numéro d'autorisation	EU-0018497-0005 1-5				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,55
Alcools, C12-14, éthoxylés (rapport molaire moyen de 11 moles EO)	Poly(oxy-1,2-éthanediyyle), -C12-14- (à nombre pair)-hydroxyalkyle	Substance non active	68439-50-9		4,69